

RAPPORT DE L'INDUSTRIE MINIERE EN RDC 3^{ème} Trimestre 2015

13/11/2015



©Tenke Fungurume Mining

PRODUCTION

Métal	Unité	Données de production réelles			Prévisions			
		Cumul 2015-T3	Cumul 2014-Q3	T3 2015 / T3 2014	Estimé 2015	réalisé 2014	Tendances	
Cuivre	Tonne	764 269	767 434	- 0.4%	982 044	1 037 441	⬇️	-5.3%
Cobalt	Tonne	51 526	47 334	8.9%	67 735	66 319	↔	2.1%
Or	Kg	19 572	13 414	45.9%	26 096	19 627	⬆️	33.0%
Diamant	1000 cts	11 648	12 529	- 7.0%	15 531	16 658	⬇️	-6.8%
Coltan	Tonne	901	1 116	- 19.3%	1 201	1 410	⬇️	-14.8%
Zinc	Tonne	10 751	11 217	- 4.2%	14 335	14 584	↔	-1.7%
Cassitérite	Tonne	6 856	8 592	- 20.2%	9 141	10 756	⬇️	-15.0%
Wolframite	Tonne	34	18	88.9%	45	24	⬆️	88.9%

La production de cuivre durant le troisième trimestre a atteint 252 057 tonnes – presque 22 500 tonnes de moins que durant le troisième trimestre 2014. Ce déclin de 8,2% est imputable à la mauvaise fourniture d'électricité et au faible prix des métaux.

DANS CETTE EDITION

- Données de production
- Baisse des prix des métaux
- L'industrie minière doit s'ajuster à des prix plus bas
- Perspective en RDC
- Révision du Code Minier
- Déficit énergétique
- Climat des affaires
- Traçabilité des minerais en RDC et la Loi Dodd Frank
- Initiative pour la Transparence dans l'industrie extractive (ITIE)
- Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

DONNEES DE PRODUCTION

Le troisième trimestre 2015 a été une période difficile pour la RDC. Cela a été notamment illustré par l'annonce du groupe minier international Glencore de suspendre pendant 18 mois les activités de la société Kamoto Copper Company (KCC) en vue de moderniser ses installations de traitement afin de réduire les coûts.

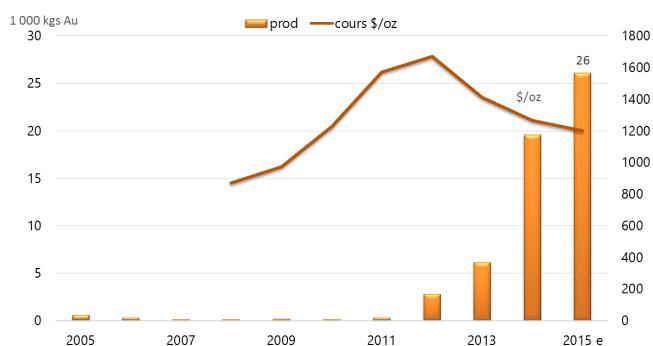
KCC a produit 15% du cuivre de la RDC en 2014, et selon le rapport de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), a déclaré des paiements d'impôts cumulés s'élevant à \$ 298,8 million en 2013 – faisant ainsi de KCC le plus important contributeur d'impôts en RDC pour cet exercice. Concernant 2016, des inquiétudes existent concernant la perte potentielle de revenus et d'emplois étant donné que les grands producteurs se concentrent sur la diminution des coûts et retardent leurs plans d'expansion en réponse à la baisse des prix des métaux.

CUIVRE



La production de cuivre durant le troisième trimestre a atteint 252 057 tonnes – presque 22 500 tonnes de moins que durant le troisième trimestre 2014. Ce déclin de 8,2% est imputable à la mauvaise fourniture d'électricité et au faible prix des métaux. La production annuelle est susceptible de tomber de 5% en deçà des chiffres de 2014, en dessous du million de tonnes.

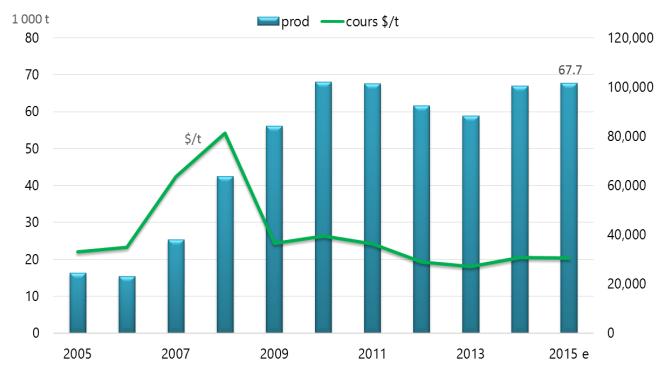
OR



La production d'or avec le développement de nouveaux gisements s'est établie à 6 475 kg, en augmentation de 27% par rapport au troisième trimestre 2014. Néanmoins, la production du troisième trimestre 2015 n'a pas été aussi élevée que lors du deuxième trimestre. Malgré cela, la production d'or devrait tout de même dépasser 26 tonnes pour l'année, ce qui représenterait une augmentation de 33% par rapport à l'année dernière.

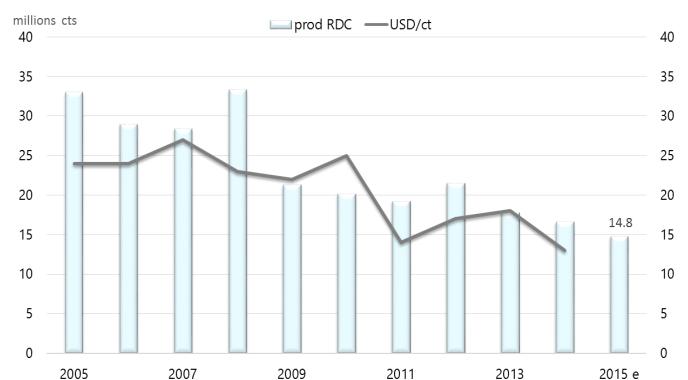


COBALT



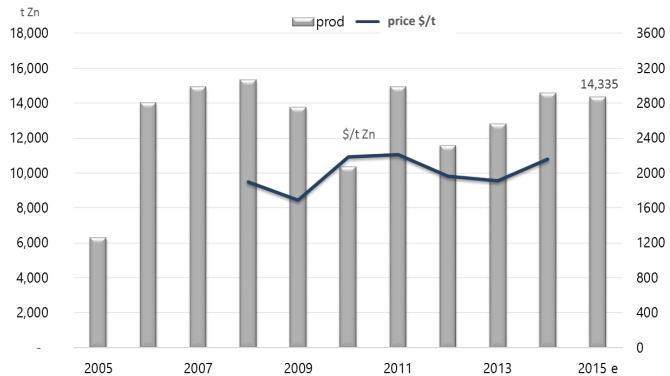
La production de cobalt durant le troisième trimestre est en augmentation de près de 9% comparé à 2014 et s'établit à 18 681 tonnes. La production pour l'année 2015 devrait augmenter de 2%.

DIAMANT



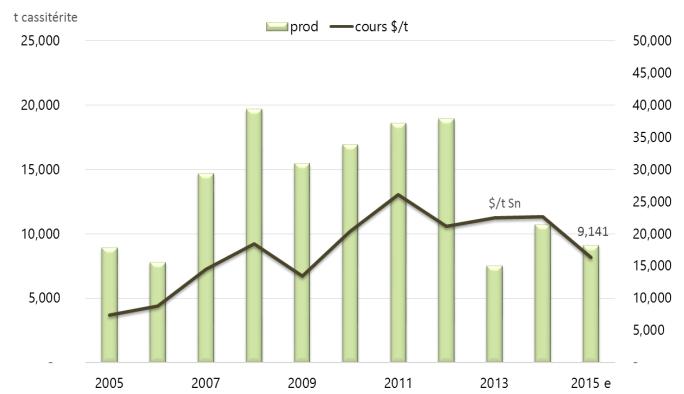
La production de diamants est demeurée stable au 3ème trimestre à 4,1 million de carats. Cependant, la production annuelle devrait diminuer de 7%.

ZINC



La production de zinc, de 3 519 tonnes, est en légère baisse de 98 tonnes par rapport au troisième trimestre 2014. La production annuelle devrait être inférieure de 2% par rapport à celle de l'année dernière.

CASSITERITE



La production de cassitérite est demeurée stable à 2 310 tonnes. Cependant, la production pour l'année 2015 devrait être inférieure de 15% par rapport à celle de l'année 2014.

COLTAN



La production de coltan de 208 tonnes était inférieure de 50% par rapport au troisième trimestre de 2014 qui s'élevait à 420 tonnes. Le déclin de la production et de l'exportation du coltan est principalement dû à la baisse des prix; décourageant ainsi les exploitants artisanaux.

WOLFRAMITE



Aucune production de wolframite n'a été enregistrée durant le troisième trimestre 2015. Les producteurs continuent à faire état d'un marché faible.

BAISSE DES PRIX DES METAUX



©media.ibisworld.com

Les marchés pour les métaux produits en RDC ont été difficiles durant le troisième trimestre 2015. Selon un rapport du Fonds Monétaire Internationale (FMI) publié en octobre 2015, les prix des métaux devraient diminuer de 22% d'ici la fin de l'année 2015, ayant déjà diminué de 13% depuis février 2015.

Les prix du cuivre risquent de rester faibles durant toute l'année prochaine et l'on ne pourrait uniquement voir une reprise « mesurée » qu'au début de l'année 2017. Selon le Ministre des Mines du Chili, le plus grand producteur de cuivre avec 5,8 million de tonnes par an, cette situation s'explique par une faible croissance de la Chine et un excédent de l'offre. Le Ministre Chilien a ainsi déclaré que le super-cycle des matières premières qui avait propulsé les prix à des niveaux records est maintenant en grande partie terminé. « Les prix ne vont plus atteindre les niveaux que nous avons connus » durant cette dernière décennie. « La croissance chinoise a ralenti, passant d'une croissance à deux chiffres à une croissance à un chiffre ».

Pour l'année 2016, le FMI projette que les prix des métaux devraient encore diminuer de plus de 9%. A plus long terme, le FMI met l'accent sur une incertitude croissante concernant la demande asiatique – la Chine représente près de 50% de toute la consommation de métaux et sa croissance économique est susceptible de continuer à baisser. L'arrivée sur les marchés de productions supplémentaires provenant du développement ou de l'expansion de mines, situées principalement en Amérique Latine et en Afrique, ajoute une pression supplémentaire sur les marchés à court terme. En général, les sociétés minières se préparent à une longue période durant laquelle les prix des matières premières seront faibles.



©katangamining.com

L'INDUSTRIE MINIERE DOIT S'AJUSTER A DES PRIX PLUS BAS

Le rapport Thomson Reuters GFMS sur les prévisions des métaux de base a calculé que pendant que les coûts moyens ont diminué de \$ 303 par tonne depuis le premier trimestre 2014, le prix du cuivre a diminué de près de \$ 2 000 par tonne. Le document rapporte qu'au prix le plus bas de \$ 4 888 par tonne enregistré au mois d'août, 10% de l'industrie mondiale accusait des pertes au niveau de la trésorerie et 47% de l'industrie n'était pas rentable lorsque tous les coûts sont inclus. Thomson Reuters s'attend à ce que le surplus en cuivre augmente de 316 000 tonnes en 2014 à 399 000 tonnes en 2015 et estime le prix incitatif pour le développement d'une nouvelle production de cuivre à \$ 7 073 par tonne.

PERSPECTIVE EN RDC

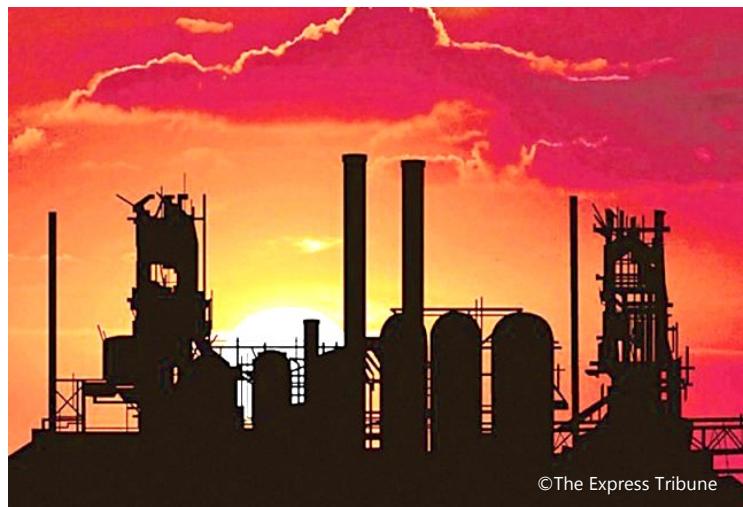
Le rapport de la Banque Centrale de 2014 indiquait que la croissance en RDC était de 9,5% avec un taux d'inflation de seulement 1,03%, son niveau le plus bas en 30 ans. Pour l'année 2015, les dernières prévisions de croissance faites par le Gouvernement à la fin du mois d'août était de 8,4%, représentant une baisse par rapport aux dernières prévisions de 9,2%. Cette baisse est directement attribuée au prix du cuivre qui est au plus bas depuis ces six dernières années. Le rapport de la Banque Mondiale sur la situation économique et financière de la RDC couvrant 18 mois jusqu'à juin 2015, déclare que la stabilité du pays continue à être vulnérable sur trois points:

- L'économie est fortement dépendante de la demande chinoise
- La plus grande partie de ses revenus provient du secteur minier
- La dollarisation de l'économie congolaise accroît la pression sur les réserves de change et prive le pays de ses revenus.

REVISION DU CODE MINIER

La Chambre des Mines appuie pleinement la décision du Gouvernement de revoir ses changements proposés au code minier de la RDC, en particulier ceux relatifs aux dispositions fiscales. La Chambre est en train de préparer une proposition révisée pour la prochaine série de discussions. Dans le contexte actuel de la chute des prix des matières premières, il est impératif que la RDC rende son secteur minier plus attractif en prenant en compte le fait que les décisions d'investissement se font sur base d'autres critères que le seul critère d'une géologie favorable. Les bailleurs de fonds internationaux auront besoin de la sécurité d'un code minier transparent, stable et équitable avant qu'ils ne puissent s'engager davantage dans ce qui devrait devenir une industrie minière d'envergure internationale.

DEFICIT ENERGETIQUE



©The Express Tribune

Les fermetures temporaires de certaines opérations minières pourraient améliorer à court terme la disponibilité de l'énergie électrique pour les autres opérateurs miniers, toutefois le déficit régional en électricité demeurera plus important que toute réduction de la consommation dans le secteur. La Chambre des Mines réitère ainsi sa demande pour l'établissement d'un opérateur indépendant pour le réseau haute tension chargée de la gestion du transport de l'énergie provenant des producteurs ou de l'étranger vers les sociétés minières et d'autres clients industriels. Cela rétablirait la confiance et assurerait l'expansion du réseau actuel au meilleur prix. La Chambre estime que les interruptions d'énergie électrique ont réduit la production de plus de 50 000 tonnes par an. Certaines installations de traitement de cuivre ont connu pas moins de 150 interruptions d'électricité par mois.

CLIMAT DES AFFAIRES

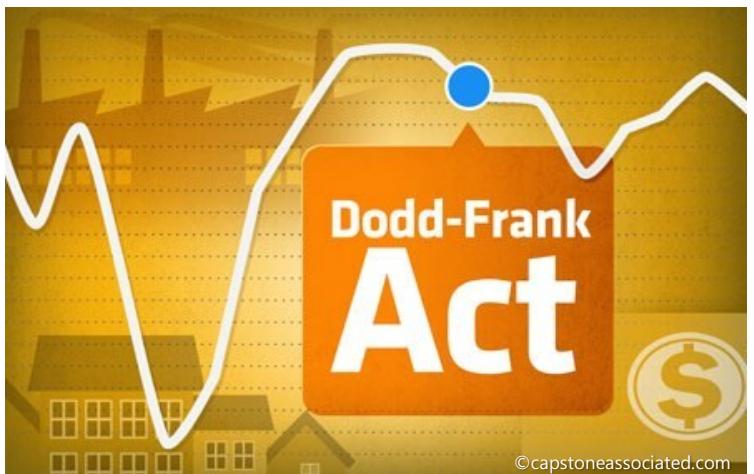
Le climat des affaires en RDC doit encore faire des progrès malgré la croissance de l'économie durant les cinq dernières années. Dans l'index « Doing Business » publié récemment par la Banque Mondiale, la RDC est passée de la 187ème à la 184ème place sur un total de 189 pays.

Bien que cela soit une amélioration, le pays doit continuer avec les réformes nécessaires afin que la RDC devienne une destination plus attrayante pour les affaires afin de bénéficier de son énorme potentiel dans de nombreux domaines tels que les mines et l'agriculture. Les opérateurs miniers font toujours face à de nombreux défis en ce compris des difficultés avec différents services de l'Etat et des taxations supplémentaires non prévues dans le Code Minier.

TRACABILITE DES MINERAIS ET LA LOI AMERICAINE DODD FRANK

L'industrie des 3T - étain (Tin), coltan (Tantale) et wolframite (Tungstène) - a fait d'énormes progrès en se dissociant des minerais issus de conflits principalement par l'introduction d'un mécanisme de marquage pour l'exportation (ITSCI) avec le support de l'organisation PACT. Le Ministre des Mines a également signé un protocole d'accord avec BSP (Better Sourcing Program) collaborant avec l'USAID en vertu duquel plus de minerais produits seront tracés conformément à l'article 1502 de la Loi américaine Dodd Frank.

La Cour d'Appel du district fédéral de Columbia aux Etats-Unis a demandé à la commission américaine des valeurs boursières (Securities Exchange Commission) de ne pas obliger les sociétés à déclarer leurs minerais de « conflit » étant donné que ce nom abusif condamne ces sociétés et viole leurs droits. En 2014, plus de 70% des mines du secteur des 3T de la RDC ont été considérées comme étant des mines produisant des minerais n'étant pas issus de conflits.



INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS L'INDUSTRIE EXTRACTIVE (ITIE)

**Companies publish what they pay and governments
publish what they receive in an EITI Report.**



La publication du Rapport 2013 a principalement marqué le 3ème trimestre de 2015. Le total des revenus déclarés par l'industrie extractive de la RDC en 2013 est de 1,470 milliards de dollars US dont 1 milliard générés par l'industrie minière et 470 millions par le secteur pétrolier. Les paiements sociaux ont atteint 44,5 millions dollars US dont 43 millions déclarés par les miniers contre 1,5 pour le secteur pétrolier. Les exportations du secteur ont représenté 98 % du total réalisé par la RDC en 2013.

La réalisation de l'étude de cadrage pour le Rapport ITIE 2014 a été également une activité importante au cours du 3ème trimestre. Au total, 105 entreprises minières ont été retenues dans le périmètre pour un seuil de matérialité de 200.000 USD. Enfin, on peut noter la réalisation de l'étude de cadrage pour le secteur minier artisanal qui donne des indications sur la possibilité de produire un rapport sur les revenus générés par ce secteur.

RESPONSABILITE SOCIETALE DES ENTREPRISES (RSE)

Au cours du trimestre qui vient de s'écouler, la Commission RSE de la Chambre des Mines s'est attelée à la finalisation du Guide RSE élaboré dans un cadre de partenariat entre les entreprises minières, la société civile et le gouvernement, par l'Institut RSE Afrique, basée au Cameroun, avec l'appui de la coopération allemande (GIZ) à la demande des entreprises minières. Ce guide est un outil qui aura pour objectif d'orienter les entreprises du secteur dans la mise en œuvre des pratiques RSE en leur sein.

La Commission RSE a également participé à un atelier au mois de juillet où elle a abordé la thématique « RSE et les droits des enfants sur les sites miniers ». Soucieuse de voir le secteur minier intégrer les principes directeurs du respect

des droits des enfants dans leurs sites d'exploitation, les délégués des entreprises, avec l'appui du partenaire GIZ et l'UNICEF ont analysé la situation et dégagé des recommandations adressées au gouvernement, à la société civile et au secteur privé. Les entreprises minières ont participé à l'exposition de quelques activités réalisées dans le cadre de la protection de l'enfant et le respect de droits de l'homme.

La Chambre des Mines poursuit l'objectif de voir le secteur minier du Katanga améliorer les pratiques d'exploitation par la promotion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et de l'adhésion de toutes les entreprises minières de la RDC à la norme ISO 26000.

Pour plus d'informations, contactez:

John Nkono, Secrétaire Général de la Chambre des Mines - J.nkono@fec-rdc.com